

Compte Rendu du Conseil Municipal du Jeudi 17 septembre 2020 à 19h15

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère portant sur la refacturation des repas des enfants
- Signature d'une convention avec la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère portant sur les interventions des équipes des chantiers d'insertion sur des projets de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à présenter ces deux points ultérieurement lors de la séance.

1- Vote du huis clos

Le Conseil Municipal vote la séance à huis clos du Conseil Municipal.

2- Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal 30 juillet 2020.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du dernier conseil municipal du 30 juillet 2020.

3- Retrait de la délibération d'affectation des résultats du 6 mars 2020

En raison d'une erreur dans la délibération d'affectation des résultats, le Conseil Municipal vote le retrait de la délibération n°2020-0603-4 du 6 mars 2020.

4- Vote de la délibération d'affectation des résultats

Après avoir voté le retrait de la délibération n° 2020-0603-4 du 6 mars 2020, le Conseil Municipal vote la délibération d'affectation des résultats corrigée, avec à l'article 1068 : 472 163.60euros.

5- Décision Modificative

Le Conseil Municipal vote la décision modificative venant régulariser le budget telle que suit :

Fonctionnement :

Article 002 : - 202 193.85€ en recette
Article 023 : - 219 099.40€ en dépense
Article 021 : - 219 099.40€ en recette
Article 6811 : + 2 250.00€ en dépense
Article 744 : + 0.45€ en recette
Article 74835 : - 14 656.00€ en recette

Investissement :

Article 001 : - 14 655.55€ en dépense
Article 28158 : + 2 250.00€ en recette
Article 1068 : 202 193.85€ en recette

6- Prix des copies

Le Conseil Municipal vote le nouveau prix des photocopies faites pour les usagers

- 0.30euros pour les copies en noir et blanc
- 0.40euros pour les copies en couleur

7- Prix du m² de la concession au cimetière

Le Conseil Municipal vote la modification du prix du m² de la concession au cimetière : 10euros le m².

8- Emprunt

Le Conseil Municipal vote l'emprunt permettant de financer les opérations d'investissement : aménagement de la RD119, travaux de la salle des fêtes, et travaux d'aménagement du local de la grande fontaine. L'organisme bancaire retenu est le Crédit Agricole, pour un emprunt réalisé sur 12 ans, au taux fixe annuel de 0.55 %, et 19 858.76 euros d'annuités.

9- Subventions de fonctionnement aux Associations

Le Conseil Municipal vote les subventions de fonctionnement des associations suivantes :

- Phacochères de la Malepère: 500.00€ (diminution en raison du COVID)- Sortie de Stéphane PRIETO Président, abstention de Sylvie THOMAS secrétaire.
Festival : 1000.00€- Sortie de Stéphane PRIETO, Président, abstention de Sylvie THOMAS secrétaire.
- RELM : 1500.00€
- Montréal Informatique : 300.00€
- Montré' Art : 1 700.00€
- GOSPC : 1 500.00€
- Amicale des donneurs de sang : 770.00€
- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 2 500.00€ + 1 000.00€ soit 3 500.00€ - Abstention Christian OURLIAC
- Association Communale de Chasse Agréée : 1500.00€

10- Proposition de non-valeur vote – Budget Régie des Transports

Le Conseil Municipal vote l'admission en non-valeur de la liste 2641461112, d'un montant total de 69.00euros.

11- Décision Modificative – Budget Régie des Transports

Le Conseil Municipal vote la décision Modificative telle que suit :

Article 6068 : -69.00euros

Article 6541 : +69.00euros

Article 002 : +0.09euros

Article 7474 : -0.09euros

12- Clôture du budget Location Immeuble Industriel

Suite à la vente de l'usine, le Conseil Municipal vote la clôture du budget Location Immeuble Industriel.

13- Création d'un poste de 20 heures par semaine

Un adjoint administratif territorial faisant valoir ses droits de congés maternité, afin de maintenir le bon fonctionnement du service administratif, le Conseil Municipal vote l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial de 20heures par semaine, en charge de l'accueil, état civil, comptabilité et urbanisme.

14- Contrat Bourg Centre

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat Bourg-Centre avec la région Occitanie.

15- Rétrocession de l'Eclairage Public – Intégration dans le domaine public

Suite à la réalisation de l'Eclairage Public du Lotissement les Terrasses de l'Horte 11290 MONTREAL, le Conseil Municipal autorise l'intégration de l'éclairage public de ce lotissement dans le domaine public communal.

16- Convention relative aux interventions des chantiers d'insertion

Les équipes des chantiers d'insertion interviennent sur des projets inhérents aux espaces verts, ou de maçonnerie. Cette compétence relève de la Communauté de Communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM), et les interventions se font sur les territoires des communes respectives, ou de la CCPLM.

Le Conseil Municipal, afin que ces équipes puissent intervenir sur le territoire communal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention y afférente.

17- Convention relative au remboursement du prix des repas à la Commune.

Depuis le 1^{er} septembre 2020 la Communauté de communes Piège Lauragais Malepère (CCPLM) prend les inscriptions des enfants usagers de l'ALAE sur internet, ce qui améliore la gestion des effectifs encadrant.

Afin d'éviter une facturation commune et une facturation CCPLM aux parents, la CCPLM facture aux parents les prestations ALAE et cantine. Le Conseil Municipal autorise donc Monsieur le Maire à signer une convention avec la CCPLM permettant le remboursement du prix du repas de la CCPLM à la Commune.

Fait à Montréal le 21 septembre 2020.

Le Maire,

Bernard BREIL

